Master Droit public

Rapport Hcéres

▶ **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public. 2016, Université d'Angers. hceres-02041546

HAL Id: hceres-02041546

https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041546

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Master Droit public

- Université d'Angers - UA

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,[1]

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

[1] Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ de formation : Droit, économie et gestion

Établissement déposant : Université d'Angers - UA

Établissement cohabilité : /

Le master *Droit public* comprend deux parcours dans l'année du master 1 (M1), un parcours *Droit public général* et un parcours *Droit international et européen* avec des options pour que l'étudiant puisse accéder aux différentes spécialités du niveau master deuxième année (M2) à savoir deux M2 professionnels, M2 *Droit des interventions publiques* , avec deux parcours : *Interventions sanitaires et sociales des collectivités territoriales* et *Droit des services publics territoriaux* et M2 *Droit et gestion du système éducatif*, un M2 recherche *Droit international européen* et un M2 mixte *Ethique, normes et santé*. Ce master s'ouvre donc à la recherche et à la professionnalisation.

Synthèse de l'évaluation

Le dossier soumis à l'évaluation ne traite que des spécialités de M2 *Droit international européen* et *Droit des interventions publiques* toutes les fiches du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ne figurent pas au dossier. Il n'y a pas d'éléments d'analyse pour les spécialités *Droit et gestion du système éducatif* et *Ethique, normes et santé*.

Le master *Droit public* de l'Université d'Angers propose une formation ouverte qui permet l'accès à différentes spécialités de niveau master 2 cependant cet objectif d'ouverture se traduit par une architecture complexe et ambitieuse dont la lisibilité reste difficile. L'intitulé classique ne nuit pas à son positionnement dans le milieu académique régional. Les débouchés du master sont soit professionnels soit orientés vers le monde de la recherche. Il s'inscrit dans un environnement académique peu concurrentiel et se différencie par sa volonté de proposer une formation généraliste au niveau M1 et des formations certes spécifiques au niveau M2 mais qui conservent encore une base généraliste. Il s'appuie sur une équipe de recherche : le Centre Jean Bodin (CJB, Equipe d'Accueil- EA4337) et l'Ecole doctorale Pierre Couvrat accueille les doctorants issus du master.

La formation propose une vraie professionnalisation avec un stage obligatoire dans l'année de M2. Elle bénéficie de l'appui d'un réseau de professionnels qui participe de la formation. On peut toutefois regretter un manque d'ouverture à l'international.

On note cependant plusieurs faiblesses dans ce master. D'abord dans le manque de formalisation du pilotage du diplôme, le conseil de perfectionnement n'existe pas. A cela s'ajoute la faiblesse de l'évaluation de la formation par les étudiants ainsi qu'un manque réel de suivi des étudiants diplômés. Ce manque de formalisation se retrouve également dans le suivi de l'acquisition des compétences. Enfin, on peut regretter l'absence d'ouverture à l'international qui est d'autant plus surprenante qu'une des spécialités est le *Droit international européen* et la place très faible des outils numériques. Par rapport à l'évaluation précédente, le point faible indiqué sur l'absence d'ouverture à l'international n'a connu aucune amélioration.

Points forts :

- Une présentation cohérente dans la conception de la formation malgré sa complexité.
- Un réel partenariat professionnel et un adossement à la recherche.

Points faibles :

- L'absence d'ouverture à des publics variés et notamment internationaux.
- L'absence des enseignements en langue étrangère.
- L'insuffisance du recours au numérique.
- L'insuffisance des procédures de suivi des étudiants diplômés et d'évaluation de la formation.

Recommandations :

- Se doter de modalités de suivi des diplômés et d'évaluation de la formation.
- Développer des partenariats à l'international et les enseignements en langue étrangère.
- Prévoir une meilleure constitution du dossier d'évaluation.

Analyse

Adéquation du cursus aux objectifs	L'intitulé de la formation (master *Droit public*) est classique. La formation demeure spécifique de par l'existence de deux parcours dans le M1 qui renforce un enseignement généraliste du droit public tout en permettant de vraies spécialisations en M2. La formation est complexe dans son organisation car l'année de M1 comprend deux parcours (droit public général et droit international européen) et débouche sur quatre spécialités (deux professionnelles ; une recherche ; une mixte). Il y a beaucoup d'objectifs notamment celui de créer un soubassement généraliste et solide pour des débouchés dans la fonction publique mais aussi le secteur privé.
Environnement de la formation	Il existe un adossement à une équipe de recherche (centre de recherche Jean Bodin) grâce auquel les étudiants participent à des colloques et des journées d'études. L'implication des milieux professionnels tant au niveau de l'enseignement que pour l'accueil de stagiaires est réelle.
Equipe pédagogique	Pour répondre aux objectifs du master l'équipe pédagogique est composée d'enseignants chercheurs et de professionnels. La composition de cette l'équipe évolue entre la première et la deuxième année du master avec un présentiel plus important des professionnels en M2 (autour de 20 % en M1 et 50 % environ en M2 selon les spécialités). Selon les M2 la part des professionnels va de 13 à 43 % et inversement pour les académiques. Le suivi pédagogique relève des enseignants chercheurs et le pilotage de la formation paraît plutôt inexistant.

Effectifs et résultats	Le master 1 a un effectif un peu limité, en augmentation mais qui interpelle compte tenu du nombre de spécialités. Une politique de communication en direction des étudiants de la licence a été mise en place et participe de la tendance à l'augmentation (en 2011-12 : 34 étudiants, en 2014-15 : 41 étudiants). Le taux de réussite est correct en M1 mais médiocre en M2 sur certaines années dans diverses spécialités. Le taux d'insertion professionnelle est satisfaisant pour la réussite au concours administratifs mais il n'y a pas de véritables données chiffrées pour mesurer de façon plus précise ce critère. Les chiffres par spécialités ne sont pas très faciles à interpréter.

Place de la recherche	L'adossement à la recherche est correct. La formation s'appuie sur un seul centre de recherche qui accueille les étudiants pour des colloques, des journées d'études, et des conférences. On ne note pas cependant de volonté de donner une dimension recherche forte à la spécialité à finalité recherche puisque rien de spécifique n'est prévu pour les étudiants qui suivent ces formations. La spécialité de *Droit international européen* est unique dans le Grand Ouest.
Place de la professionnalisation	Un stage est prévu facultatif ou obligatoire selon les années et les spécialités, sa durée varie aussi mais elle reste peu probante et peu significative. La participation de professionnels dès le M1, la participation à des journées d'études à l'Institut national d'études territoriales, le réseau de professionnels partenaires contribuent à professionnaliser les étudiants. Il existe une préparation au projet professionnel assurée par un réseau construit de partenaires.
Place des projets et stages	La place des stages est classique dans la formation, stage possible mais facultatif en M1, obligatoire en M2. Une plateforme informatisée (IP'online) dédiée au dépôt d'offres et de demandes de stages est utilisée pour en faciliter la recherche. Le stage est validé sur la base d'un mémoire qui donne lieu à soutenance et qui est évalué par une note attribuée par le tuteur de stage. Les stages sont d'une durée de 10 semaines obligatoires en M2 professionel.
Place de l'international	Il n'existe qu'un nombre d'heures d'enseignements en anglais réduit et seul un cours de langue anglaise est prévu pour quelques heures dans un des parcours. La mobilité étudiante sortante et entrante est faible avec toutefois une possibilité réelle pour les étudiants avec un Erasmus en niveau M1, universités d'été en Espagne et Portugal en niveau M2, Il n'y a pas de partenariats internationaux finalisés ce qui est surprenant pour la spécialité *Droit international européen*. La place de l'international est manifestement insuffisante.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Une politique de communication ciblée vers les étudiants de licence mais aussi via le site internet, des journées portes ouvertes, une publication au guide Lamy. Le dossier est insuffisamment renseigné pour avoir une idée de ce qui existe éventuellement.

Modalités d'enseignement et place du numérique	Les modalités d'enseignement se fondent sur des méthodes classiques : cours magistraux, travaux dirigés et séminaires. Un grand oral semestriel rassemble plusieurs matières et plusieurs enseignants. On note l'existence d'examens partiels semestrialisés ce qui est original. L'utilisation du numérique reste très faible voire insuffisante. On relève l'absence de formation continue (FC) et de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour certaines spécialités. L'apprentissage n'est pas utilisé.
Evaluation des étudiants	L'évaluation est très classique, elle prévoit des épreuves écrites et orales selon le règlement général des examens. Il est également prévu une soutenance de mémoire ou de rapport de stage, un oral de synthèse. L'attribution des ECTS respecte les dispositions réglementaires mais le stage est très valorisé ainsi que le mémoire et le grand oral. Les jurys se tiennent à la fin de chaque semestre et associent l'ensemble de l'équipe pédagogique.
Suivi de l'acquisition des compétences	Le suivi de l'acquisition des connaissances se fait au moyen d'exercices classiques (contrôles continus et examens terminaux) auxquels s'ajoutent un grand oral et des soutenances de mémoire de stage et de recherche.
Suivi des diplômés	Les outils de mesure du suivi des diplômés sont insuffisants. Il existe un annuaire des anciens diplômés mais les modalités de suivi sont informelles.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Il n'existe pas de conseil de perfectionnement, mais des réunions informelles dans le continuum des jurys. Un questionnaire d'évaluation est mis en ligne pour les étudiants mais les modalités d'exploitation ne sont pas connues.

Observations de l’établissement

Evaluation des formations

Observations de l'Université d'Angers

Identification de la formation

Champ de formation	Droit, économie et gestion
Type (Licence, LP, Master)	Master
Intitulé du diplôme	Droit public
Responsable de la formation	

Observations générales

- Il relève que le dossier soumis à l'évaluation ne traite que des spécialités de M2 *Droit international et européen* et *Droit des interventions publiques* mais qu'il n'y a pas d'éléments d'analyse pour les spécialités *Droit et gestion du système éducatif* et *Ethique, normes et santé*. A titre liminaire, on soulignera que les informations sur ces deux parcours ont toujours été marquées par une certaine opacité. En ce qui concerne la spécialité *Droit et gestion du système éducatif* – dit M@dos –, il convient néanmoins d'indiquer que le dispositif de ce master professionnel, destiné aux personnels d'encadrement de l'éducation nationale, est construit en partenariat par un consortium d'universités, dont Angers, Lille 3, Nancy 2, Paris Est-Marne-La Vallée, Poitiers. Le dossier d'évaluation de cette spécialité a été remonté directement au Ministère par l'université qui avait la responsabilité de ce master, à savoir l'Université de Paris Est-Marne-La Vallée. Ce qui explique que nous n'ayons pas été destinataires de la fiche RNCP y attenante. Depuis cette année, le M@dos est géré par notre Faculté, dans le cadre d'un réseau semble-t-il élargi. Mais le lien avec le Master droit public ne sera plus effectif puisqu'il a été décidé que le M@dos sera adossé à la mention Management dans le prochain contrat. En ce qui concerne la spécialité *Ethique, normes et santé*, qui ne fonctionnait que par intermittence et qui n'a pas été ouvert cette année, elle ne sera pas reconduite.

- Il est par ailleurs relevé une insuffisance du recours au numérique. Pour le contrat en cours, cette critique doit être fortement atténuée dans sa mise en lien avec le Master dit M@dos qui en a fait un de ses points forts. Il convient en outre de noter qu'en M1 droit public un module de méthodologie universitaire intitulé « ressources électroniques » existe. Dans le cadre du prochain contrat, ce module sera renforcé – en particulier dans son volume horaire – en l'orientant cependant davantage vers une préparation à l'insertion professionnelle.

- Nous joignons deux critiques : l'absence d'ouverture à des publics variés, notamment internationaux et l'insuffisance des enseignements en langue étrangère, pour formuler quelques remarques. L'existence de masters professionnels ouverts à des étudiants classiques (*Droit des interventions publiques*) ainsi qu'à des personnels enseignants (M@dos) a pu permettre d'assurer une certaine diversité des publics. Il convient également de souligner que l'ouverture, en réalité fort récente (2012-2013) de la spécialité *Droit international et européen* a aussi pour objectif de favoriser l'accueil d'étudiants étrangers. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre de la politique d'internationalisation de l'Université d'Angers, relayée par la décision prise par le Centre Jean Bodin (laboratoire de droit) de s'associer notamment au programme RFI Europe intitulé *Alliance Europa*. Dans le cadre du volet « formation » de ce RFI, une procédure de labellisation des formations de masters va être mise en place par l'Institut d'études européennes et

globales. Le M1 droit public et le M2 Droit international et européen sont à ce titre directement concernés ; ce qui devrait augmenter la visibilité et l'attractivité à l'international de nos formations. Le partenariat qui est en train de se nouer avec l'Université de Sherbrooke au Québec ; le développement et la consolidation des partenariats dans le cadre d'Erasmus devraient également contribuer à accélérer le processus vertueux d'internationalisation de nos formations du master droit public. L'insuffisance des enseignements en anglais – ce qui n'est pas sans lien avec les éléments précédemment évoqués – a été pointée par nous-mêmes comme un point faible auquel nous nous attachons à remédier ainsi qu'il est mentionné dans le dossier.

- Une des critiques a trait à l'insuffisance des procédures de suivi des étudiants diplômés et d'évaluation de la formation. Un service chargé du suivi des étudiants existe dans le cadre de l'Université. Les informations sont cependant transmises que de manière parcellaire. En s'appuyant sur les associations d'étudiants existantes, aussi bien en M2 DIE que M2 DIP, nous suggérons de mieux associer le service commun de suivi et les secrétariats aux informations que les associations d'étudiants nous fournissent.

- Enfin, il est pris bonne note du défaut de « conseil de perfectionnement ». Il y sera remédié, en prenant néanmoins soin de préciser que le suivi pédagogique institué en M1, dans le continuum du jury, n'a pas à proprement parler un caractère « informel », puisqu'il est mis en place depuis trois ans et est très apprécié par les étudiants.

Christian ROBLEDO
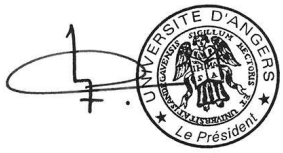
Président de l'Université d'ANGERS